



La lettre du Réseau

N° 13 - décembre 2019

réseau d'accompagnement des
PARENTS

HEUREUX D'ÊTRE PARENTS – HEUREUX D'ACCOMPAGNER LES PARENTS

SOMMAIRE

PARTAGER UNE EXPERIENCE

Planning familial : Le Brunch des Parents

Lauren HOLDUP, Animatrice de Prévention, Planning Familial

Page 2

Un nouveau lieu d'accueil enfants parents à Ingwiller

Aurore LEPRINCE, Cheffe du Pôle Cohésion Sociale,
Com. de Communes de Hanau-La-Petite-Pierre

Page 3

Balade en Nature de Brumath Basse Zorn

Marie-Nicole RUBIO, Directrice Association Le Furet

Pages 4 - 5

Mobilisons-nous contre les violences éducatives ordinaires

Nicole DREYER, Adjointe au Maire, Conseillère de l'Eurométropole de Strasbourg

Pages 6 - 7

SE DOCUMENTER

Un nouveau référentiel pour le CLAS et le REAAP

Nathalie CURTET, Chargée de Mission Parentalité,
Caisse d'Allocations Familiales

Pages 8 - 10

« Une stratégie nationale pour la Santé Culturelle – promouvoir et pérenniser l'éveil culturel et artistique de l'enfant de la naissance à 3 ans dans le lien à son parent (ECA-LEP) »

Enzo VERRECCHIA, Chargé de Mission Petite Enfance,
Caisse d'Allocations Familiales

Pages 11 - 13

ACTUALITE DU RESEAU

Les Matinales, les Locales

Jérémy STUTZ, Chargé de Mission Udaf

Pages 14 - 16



PARTAGER UNE EXPERIENCE

PLANNING FAMILIAL : LE BRUNCH DES PARENTS

L'idée

En septembre 2019, avec le soutien de la CAF et du REAAP, le Planning familial de Strasbourg a lancé son nouveau projet d'organisation des groupes de parole pour les parents. Intitulés « **Le Brunch des parents** », ces groupes de paroles se divisent en deux actions : L'un porte sur « **Comment parler de sexualité à vos enfants** » et l'autre sur « **Comment parler de vie affective, relationnelle et sexuelle à son enfant en situation de handicap ?** ». L'idée s'inscrit dans la continuité d'une demande initialement faite par de nombreux parents et qui est en accord avec les actions propres au Planning : organiser des séances parlant de la vie affective et sexuelle des enfants scolarisés en collège et lycée.

Son déroulement

L'objectif de ces groupes est d'offrir un espace de soutien et d'accompagnement pour que les parents puissent partager librement leurs expériences, craintes et questionnements face au changement corporel, à la nouvelle vie intime, affective, relationnelle et sexuelle de leurs enfants. Pendant quatre séances, autour d'un café et de croissants, les parents décideront des thématiques qu'ils souhaiteront aborder. Deux intervenantes du Planning, aidées d'outils et d'exemples concrets, animent chaque séance, afin de créer, petit à petit, des liens entre les participants et faciliter ainsi leurs accompagnements.



Informations pratiques

Le Brunch des parents « Comment parler de sexualité à vos enfants » a débuté en Novembre et continuera jusqu'au mois de Février. Le Brunch « *Comment parler de vie affective, relationnelle et sexuelle à son enfant en situation de handicap ?* » quant à lui, débutera en Avril 2020. Ces deux groupes se réunissent les samedis de 10 à 12h au Planning Familial, 13 rue du 22 Novembre à Strasbourg.

Le Planning répond à toutes inscriptions et informations supplémentaires à l'adresse et téléphone suivant : lebrunchdesparents67@gmail.com - 03 88 32 28 28 - Mfp67@wanadoo.fr

Lauren HOLDUP
Animatrice de Prévention
Planning Familial

UN NOUVEAU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS A INGWILLER

Dans le cadre de son engagement en faveur de la petite enfance, la Communauté de Communes de Hanau-La-Petite-Pierre a ouvert depuis le 16 octobre en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales une nouvelle structure dédiée au soutien à la parentalité : un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) à Ingwiller.

Le LAEP est un espace convivial où sont **accueillis les jeunes enfants de la naissance à 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent** (oncle, tante, grands-parents...). Les futurs parents sont également les bienvenus.

Tout à la fois, lieu d'écoute, de découverte et de socialisation, le LAEP propose **un service de proximité** qui encourage les liens, la parole et où le jeu est un support pour favoriser la relation adulte-enfant. Les usagers s'y rencontrent en toute **convivialité** et peuvent partager leurs expériences, trouver des conseils. L'enfant y développe son rapport à lui-même, aux autres et au monde. C'est aussi un endroit où les parents peuvent faire une pause dans leur quotidien et rompre l'isolement.

Ce n'est pas un mode de garde, car l'adulte est présent durant toute la durée de l'accueil et à l'entière responsabilité de l'enfant qu'il accompagne.

Comment fonctionne le LAEP ?

L'accueil est assuré sans jugement et de façon neutre par deux professionnelles de la petite enfance : Laura Stoeckel, psychologue, et Joannie Portes, auxiliaire de puériculture.

Ce service est gratuit. La fréquentation libre est basée sur le principe **du volontariat, de l'anonymat et de la confidentialité**. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire au préalable. Pendant les horaires d'ouverture, les usagers arrivent et repartent quand ils le souhaitent.

Le LAEP est installé dans les locaux de la Maison de la petite enfance déjà occupée par le Relais Assistants Maternels. Les espaces sont utilisés en commun mais sur des créneaux horaires différents.

En résumé, le LAEP c'est :

- Un lieu d'accueil, d'éveil et d'épanouissement pour les enfants,
- Un lieu d'écoute et d'appui pour les parents,
- Un lieu d'échange entre adultes, entre enfants, entre adultes et enfants.

Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)



Maison de la petite enfance

3b, rue du Fossé – 67340 Ingwiller

Tél. 03 88 89 69 50

laep@hanau-lapetitepierre.alsace

Horaires : mercredi de 14h à 18h et vendredi de 8h15 à 12h15

Aurore LEPRINCE

**Cheffe de Pôle Cohésion Sociale
Communauté de Communes
de Hanau-La-Petite-Pierre**

BALADE EN NATURE



Réalisation

Après l'enthousiasme général, il a fallu le temps de la construction patiente. Non seulement chacun des membres du groupe a trouvé sa place mais nous avons eu la chance de rassembler de **nouveaux acteurs intéressés** par le projet.

La Ballade s'est enrichie de nombreuses propositions en direction des enfants et de leurs parents.



Depuis septembre 2017, le groupe de travail **«Petite Enfance» du Pacte Social Local de Brumath Basse Zorn**, initié par le conseil départemental et animé par le **Réseau d'accompagnement des parents**. Dès 2018 nous réalisons une enquête auprès des parents avec l'aide des services du Conseil Départemental. Cette enquête a nourri la réflexion de l'ensemble des partenaires. Nous ne pouvions en rester là : la suite logique était de créer un évènement ensemble et le projet balade nature en famille a vu le jour.

Les objectifs partagés étaient :

- Fédérer, créer des liens entre les acteurs
- Offrir un moment privilégié pour les parents et les jeunes enfants
- Répondre aux besoins des jeunes enfants de développer leur motricité et leur relation avec l'environnement naturel
- S'éloigner des écrans
- Faire connaître les ressources locales

PLUS D'INFOS SUR
bas-rhin.fr



Le jour J s'est l'éclairci : la veille de notre Balade la pluie s'était invitée mais elle s'est discrètement retirée pour nous permettre d'accueillir **150 enfants et leurs parents**. Nous retiendrons :

- La mixité des publics de différents horizons
- La présence des pères
- La joie des enfants
- La bonne humeur de tous



Nous avons encore de nombreux enseignements à tirer de cette première expérience mais c'est une belle réussite.

Nous remercions les élues très impliquées et en particulier Christiane Wolfhugel, Conseillère Départementale sans compter le service de Communication du Conseil Départemental et l'animation jeunesse de la Basse-Zorn dont l'aide a été très précieuse.

Marie-Nicole Rubio
Directrice Association Le Furet



MOBILISONS-NOUS CONTRE LES VIOLENCES ÉDUCATIVES ORDINAIRES (VEO)

Strasbourg.eu
eurometropole

Strasbourg, « ville amie des enfants », label Unicef attribué en 2010, organise chaque année une manifestation autour du 20 novembre, date anniversaire de la signature de la Convention Internationale des Droits de l'enfant.



Cette année nous fêtons le 30ème anniversaire de cette signature.

A cette occasion, la Ville a choisi de s'engager pour une **éducation bienveillante** et mène, pendant une semaine, sur l'ensemble de son territoire, une campagne contre les Violences Educatives Ordinaires.

Qu'appelle-t-on VEO ?

L'association « stop violence France » donne les définitions suivantes

« C'est celle qui est pratiquée à l'encontre des enfants, celle qui est punitive, que les parents considèrent comme un droit et un moyen d'éducation pour leurs enfants, celle qui ne choque personne, qui est considérée comme acceptable et tolérée par notre société, pour les faire obéir. »

« La violence éducative est le processus d'une force physique et mentale mis en place par les parents ou éducateurs de l'enfant, pour l'utiliser contre lui, dans le but de le neutraliser, et lui faire croire que cette action violente à son encontre est une action éducative ».

Pourtant nous aspirons tous à vivre dans un monde sans violence. Il est prouvé aujourd'hui que la violence de notre société prend racine dès nos premiers pas. Menaces, punitions, gifles, fessées, viennent s'inscrire dans le quotidien, comme une banalité inhérente à l'enfance au nom de l'éducation et de l'amour

Pourtant, le respect de l'enfant de la naissance à l'âge adulte, est un droit inaliénable. L'enfant a droit au respect de son intégrité, exactement comme n'importe quel adulte.

La lutte contre les VEO est une question de santé publique et de droits humains. Pourtant nous acceptons que :

- Frapper un adulte est un délit
- Frapper un animal est une cruauté
- Frapper un enfant serait donc de l'éducation ?

Et comme un enfant qui n'a pas été frappé ne frappe pas à son tour une fois devenu adulte, comme un enfant qui n'a pas été humilié, n'humilie pas à son tour ; mettre fin aux châtiments sur les enfants, c'est mettre fin à la violence intergénérationnelle et c'est s'entreprendre à déconstruire la logique de la violence et du rapport de force dans les relations humaines.

En France, les moyens ordinaires employés pour vaincre la résistance de l'enfant ou du jeune vont de la simple moralisation aux coups divers ne laissant pas de trace en passant par la moquerie, un regard froid ou menaçant, un refus de communication, voire un simple changement de comportement qui insécurise l'enfant ou le jeune.

Aujourd'hui l'avancée des recherches des neurosciences nous apprennent que les VEO peuvent avoir de graves conséquences sur le développement psychique et cognitif du jeune enfant.

Ainsi cette semaine de réflexion à travers la ville a pour seul but de **délivrer aux professionnels et aux familles un message clair : on peut élever des enfants sans les frapper ni les humilier.**

Il ne s'agit pas de culpabiliser ou d'accuser mais de faire prendre conscience que professionnels et parents doivent accompagner les enfants et les jeunes à devenir des adultes responsables et bienveillants **sans dressage, grâce à l'accompagnement modeste, attentif et affectueux des adultes qui l'entourent.**

En lien avec les mesures prévues par le plan interministériel de lutte contre toutes les violences faites aux enfants, il s'agit de **promouvoir une éducation sans violence et soutenir les parents dans l'exercice de leur parentalité.** Il est important de ne pas laisser les parents seuls devant les difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans leur rôle éducatif et de soins mais de leur offrir des soutiens dans les Lieux d'Accueil Parents Enfants, les Relais d'Assistantes Maternelles, les services de Protection Maternelle et Infantile, les Centres Sociaux Culturels, les Etablissements d'Accueil de la Petite Enfance, les écoles...

Car aujourd'hui nous avons dépassé l'action volontariste et pouvons désormais nous référer à la **loi relative à l'interdiction des violences éducatives ordinaires qui vient d'être promulguée le 10 juillet 2019**, après de longs débats.

La France est ainsi le 56ème pays à interdire les violences.

L'article 1, désormais lu par le Maire lors des mariages, prévoit que « l'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques ».

Nous avons choisi de projeter **le film *Même qu'on nait imbattables*** réalisé par **Elsa Moley et Marion Cuerq.** Ce film a été tourné en Suède, pays, qui le premier, a compris qu'élever les enfants dans l'empathie et la bienveillance ferait d'eux des êtres responsables et surtout, respectueux des autres. Les Suédois sont donc les pionniers de l'abolition des violences dites éducatives et cela depuis 1979 il y a 40 ans déjà !

Nous avons organisé 6 projections à travers la ville et ses quartiers ; elles ont réunis plus de 1300 professionnelles et parents, cela montre l'intérêt qui est porté au sujet. Le débat à l'issue des projections a permis à chacun d'exprimer ses réactions, ses interrogations, ses doutes, ses émotions ...

Cette démarche est le début d'un long processus, nous avons 40 ans de retard... nous devons compter sur une génération pour modifier la conception de l'enfance, de l'éducation, du rapport au plus faible, il s'agit d'un changement sociétal à long terme.

Il ne nous reste plus qu'à nous mettre au travail...

Nicole DREYER
Adjointe au Maire
Conseillère de l'Eurométropole de Strasbourg



La Fondation pour l'Enfance et l'association StopVEO proposent une bande-dessinée consacrée au développement de l'enfant à destination des parents. Un support pédagogique simple et accessible, non injonctif, pour permettre aux parents d'ajuster leurs réponses au comportement parfois déstabilisant de leur très jeune enfant.

<https://www.gynger.fr/une-bd-pour-mieux-accompagner-les-parents/>

UN NOUVEAU RÉFÉRENTIEL POUR LE CLAS ET LE REAAP



Le CLAS : contrat local d'accompagnement à la scolarité

La branche Famille soutient les CLAS depuis leur création en 1992. Ce soutien s'est renforcé en 1996 par le déploiement d'une prestation de service et en 2001 par la signature de la charte de l'accompagnement à la scolarité qui donne un cadre aux multiples actions développées sur le terrain.

Ce soutien est réaffirmé dans la Convention d'Objectif et de Gestion 2018/2022 à travers notamment l'ambition d'accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants.

Pour harmoniser les pratiques des porteurs de projet CLAS un nouveau référentiel a été élaboré. Il en constitue un cadre commun de référence quant aux objectifs et attendus des actions soutenues par la Caf.

Un certain nombre de points de clarification sont ainsi apportés :

- **la définition de la notion de «collectif d'enfants» :** un collectif d'enfants est un groupe constitué de 8 à 12 enfants maximum qui se réunit durant toute l'année scolaire dans un même lieu, accessible aux parents ;
- **les modalités d'encadrement des enfants au sein de ces collectifs :** chaque collectif est encadré et animé par au moins 2 animateurs professionnels et/ou bénévoles ;
- **la définition de la durée minimum d'une action Clas en direction des enfants et des jeunes :** deux séances hebdomadaires d'une heure minimum par séance sont proposées pour chaque collectif, sur une période de 30 semaines de fonctionnement annuel, afin de faciliter la progression des enfants et des jeunes.

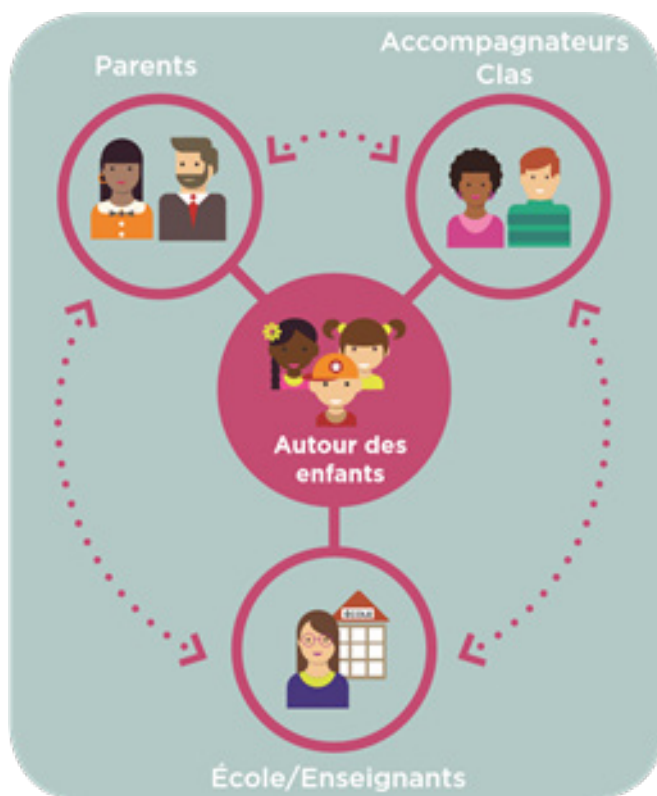
En milieu rural, en raison de la spécificité territoriale et notamment des problématiques liées à la mobilité, sont acceptés :

- *un nombre minimum de 5 enfants au sein d'un collectif d'enfants ;*
- *un animateur pour les collectifs inférieurs à 8 enfants ;*
- *une séance hebdomadaire de 2 heures minimum.*

L'encadrement des actions CLAS :

- il est requis des intervenants, professionnels ou bénévoles, qu'ils disposent de compétences fondées sur l'expérience de l'encadrement et/ou de l'animation de groupes d'enfants, la connaissance du système scolaire et éducatif, et une bonne appréhension du contexte local
- les coordinateurs : l'organisme porteur du projet CLAS doit désigner un coordonnateur des actions CLAS chargé de l'encadrement des différents intervenants. Ce coordonnateur doit posséder un niveau de formation équivalent à Bac+2 minimum et/ou une expérience professionnelle d'animation ou d'éducation.





- **un axe de concertation et de coordination avec l'école** qui doit permettre d'inscrire l'accompagnement des enfants et des parents en cohérence avec le projet d'école et les attendus de l'Education Nationale, de poursuivre des objectifs partagés avec les établissements scolaires et d'organiser en complémentarité des interventions entre l'école, le CLAS et la famille dans le cadre d'une communauté éducative.
- **un axe de concertation et de coordination avec les différents acteurs du territoire** qui doit permettre le développement sur un même territoire d'actions complémentaires non concurrentielles et lisibles pour les familles, favoriser la connaissance et reconnaissance des actions locales par les familles et les partenaires, favoriser l'orientation des jeunes et des familles vers l'ensemble des acteurs du territoire et adapter le projet aux besoins des familles du territoire.



Pour être éligible au financement au titre de la prestation de service, les projets CLAS doivent développer de manière cumulative les quatre axes d'intervention prioritaire suivants :

- **un axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes** qui a pour objectifs spécifiques d'encourager leur autonomie, favoriser leur apprentissage de la vie collective, valoriser leurs acquis et compétences, promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté et leur permettre d'acquérir des méthodologies pour mieux appréhender le travail scolaire
- **un axe d'intervention auprès et avec les parents** ayant comme objectifs de renforcer leurs compétences en leur donnant les clés et les outils nécessaires pour mieux suivre le travail de leurs enfants, les doter d'une meilleure connaissance de l'école et les associer aux côtés de leurs enfants ou jeunes à la découverte des ressources du territoire sur lequel ils vivent.

Le REAAP : réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Accompagner les familles dans leurs parcours de vie est une ambition centrale pour la branche famille. La politique de soutien à la parentalité fédère un nombre important d'acteurs et permet une offre diversifiée pour répondre aux préoccupations des parents. Pour harmoniser les actions, les rendre lisibles et mieux les valoriser, un référentiel a été élaboré.

Les actions financées dans le cadre du REAAP devront répondre aux critères définis dans ce nouveau référentiel, aux principes énoncés dans la charte nationale des REAAP et respecter les principes de la Charte de la laïcité de la branche famille.

Les actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité mises en œuvre visent à mettre à disposition des parents un ensemble de ressources, d'informations et de services pour les accompagner dans l'éducation de leurs enfants aux moments clés de leur vie familiale, si et quand ils en ressentent le besoin.



Les porteurs des actions doivent participer à la dynamique des REAAP afin de contribuer à la mise en œuvre d'une coordination locale des actions parentalité.

Les actions proposées doivent notamment répondre aux critères d'accessibilité et de participation des parents et être conduites en réponse à un besoin identifié.

Les catégories d'actions suivantes sont susceptibles d'être financées dans le cadre du REAAP :

- **les groupes d'échanges et d'entraide entre parents** qui visent à faciliter les échanges et renforcer les solidarités entre parents en leur permettant de partager leurs expériences, leurs difficultés, leurs questionnements relatifs à la parentalité, avec ou sans l'appui d'un professionnel (groupes de paroles, groupes d'échanges entre parents...)
- **les activités et ateliers partagés « parents-enfants »** qui visent à enrichir les échanges entre parents et enfants au travers d'expériences et de moments partagés ayant pour support des activités collectives ou la mobilisation d'un outil culturel. Elles favorisent les moments d'échange et de complicité entre l'enfant et son parent et impliquent une réflexion sur les pratiques éducatives.
- **les démarches visant à aider les parents** à acquérir et construire des savoirs autour de la parentalité. Il s'agit d'accompagner les parents afin d'affermir leurs compétences parentales et les aider à acquérir de nouvelles connaissances sur la dimension de soutien à la parentalité.

- **les conférences ou ciné-débats** qui doivent se définir comme une amorce d'un travail avec les parents ou l'aboutissement d'une réflexion avec des parents.
- **Les manifestations de type « événementiels autour de la parentalité »** qui sont des temps forts devant s'inscrire dans un projet global sur un territoire et être pensées comme des vecteurs de communication à l'attention des parents sur les actions et les services de soutien à la parentalité existants.



Le dépôt des demandes CLAS et/ou REAAP est réalisé dans le cadre d'une procédure annuelle d'appel à projets dont les axes sont définis en cohérence avec les priorités du schéma départemental des services aux familles et des référentiels.

Nathalie CURTET
Chargée de Mission Parentalité
Caisse d'Allocations Familiales

SYNTHÈSE DU RAPPORT : « UNE STRATÉGIE NATIONALE POUR LA SANTÉ CULTURELLE – PROMOUVOIR ET PÉRENNISER L'ÉVEIL CULTUREL ET ARTISTIQUE DE L'ENFANT DE LA NAISSANCE À 3 ANS DANS LE LIEN À SON PARENT (ECA-LEP) »



Rapport remis le 4 juin 2019 au ministre de la Culture par Sophie Marinopoulos, psychologue, psychanalyste, spécialiste des questions de l'enfance et de la famille.



Contexte

Un protocole pour l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants a été signé le 20 mars 2017 par le ministère chargé de la Culture et de la Communication et le ministère chargé des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes. Cet engagement ministériel fait suite au plan d'action pour la petite enfance présenté en novembre 2016, articulé avec le texte-cadre national pour l'accueil du jeune enfant, et l'édition d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.

Dans ce protocole, les deux ministères signataires s'engagent à :

- **soutenir l'intégration de l'éveil artistique et culturel** dans la formation initiale et continue des personnels qui travaillent auprès des jeunes enfants, et celle des artistes et professionnels de la culture (directeurs de structures, bibliothécaires, médiateurs, etc.)
- **accompagner les initiatives exemplaires et innovantes** en direction des jeunes enfants conduites par les artistes et les acteurs institutionnels et associatifs, notamment la création et la diffusion destinée au très jeune public

- **intégrer les actions d'éveil artistique et culturel aux projets** des modes d'accueil collectifs et individuels, en incitant les structures culturelles et socioculturelles à développer ces actions
- **développer des projets inscrivant la parentalité dans les dispositifs d'accès à la culture**, en particulier pour les familles en situation de vulnérabilité
- **s'appuyer sur une démarche de coopération volontariste** entre les acteurs d'un même territoire, à savoir les lieux et modes d'accueil du jeune enfant, les équipements culturels, les associations ressources reconnues et les partenaires publics (DRAC, DDCS, CAF, CMSA et collectivités territoriales)
- **mobiliser les réseaux déconcentrés** en vue d'élaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil artistique et culturel au bénéfice des jeunes enfants, avec une attention particulière aux projets qui :
 - renforcent la création et la diffusion destinées aux très jeunes enfants,
 - initient un parcours d'éducation artistique et culturelle pour le jeune enfant,
 - luttent contre toutes les formes d'exclusion,
 - intègrent un volet relatif à la formation des professionnels de la petite enfance et de la culture,
 - s'inscrivent dans des démarches de coopération existantes (du type SDSF).

La ministre de la Culture a confié en juin 2018 une mission à **Sophie Marinopoulos** devant permettre de proposer des réflexions et un plan d'action pour que la culture soit « au cœur de l'accompagnement du lien parent/enfant, de la petite enfance (...) de la famille et de l'éducation ».



La lettre de mission remise à Mme Marinopoulos fixait trois grands axes :

-
- **Recueillir les expériences artistiques et culturelles** sur notre territoire et constituer un recueil synthétique
- **Etudier la promotion de ces pratiques** auprès des professionnels, des parents et des familles
- **Proposer des axes concrets et opérationnels** d'une politique culturelle à dimension sociale en faveur du lien parent/enfant, en lien avec le ministère des Solidarités et de la Santé, et des acteurs de la branche famille.



Synthèse du rapport

Le rapport repose sur la notion d'**Eveil Culturel et Artistique en faveur du lien de l'Enfant à ses Parents (ECA-LEP)**, dans un esprit de prévention en lien avec le secteur social, de la santé, de la famille, de l'éducation et de l'écologie.

L'approche présentée repose sur une **alliance de la culture et de la santé sous le concept de Santé Culturelle** (lecture, chant, arts plastiques, danse, jeux, etc.) qui permettent l'éveil de l'enfant dès son plus jeune âge et qui renforce les liens avec ses parents.

Il y est défendu un rapprochement des ministères par des conventions d'actions coordonnées posant les initiatives de l'ECA-LEP comme une obligation.

Les politiques à mettre en œuvre permettraient de positionner l'enfant et ses parents au centre des engagements, avec une approche de Santé Culturelle en trois temps, désignée par **la politique des trois A = Attendre l'enfant, Accueillir l'enfant et ses parents, Accompagner l'enfant et ses parents.**

L'auteur du rapport précise que la perte de transmission culturelle au sein de la famille entraîne une forme de **malnutrition culturelle** (appauvrissement du langage, perte d'estime de soi, excitabilité relationnelle,...), qui devient un frein à la construction et au développement de l'enfant.

Il y est préconisé la démocratisation de l'ECA-LEP en allant là où se situent les jeunes enfants et leurs parents, de viser un développement massif de l'ECA-LEP et d'inscrire dans les plans de lutte contre la pauvreté des actions sanitaires et culturelles.



Objectifs exhaustifs poursuivis de la stratégie nationale de l'ECA-LEP :

- **Sensibiliser les décideurs politiques** et les directions régionales à l'importance de l'ECA-LEP comme axe de développement de l'enfant et de soutien à la parentalité, en mettant en lumière les initiatives inspirantes ;
- **Renforcer la présence de l'art et de la culture** dans les services de la petite enfance ;
- **Soutenir les associations** pour qu'elles puissent mener des actions sur tout le territoire ;
- **Construire une politique culturelle** à dimension sociale sur l'ensemble du territoire ;
- **Créer des maisons « Culture et parentalité »** pour favoriser l'ECA-LEP, à l'image des maisons des adolescents ;
- **Favoriser la pluriculture de l'éveil** pour lutter contre la monoculture de l'écran : faire reculer la place de l'écran dans la vie des très jeunes enfants.

Au-delà de ces objectifs, un des enjeux affiché est de faire reconnaître la **stratégie de l'ECA-LEP** sous le concept de Santé Culturelle comme étant un **nouvel indicateur** de richesse auprès des décideurs, qui doivent s'engager pour défendre des propositions internationales visant à introduire, au côté du droit à l'éducation des enfants, leur droit à l'éveil.

Enfin, Mme Marinopolos présente dans son rapport une série de 66 propositions en faveur d'une politique culturelle à dimension sociale, dans un esprit de démocratisation de la culture, d'accessibilité pour tous et de reconnaissance des besoins des très jeunes enfants et de leurs parents.

Ces préconisations s'inscrivent dans un contexte de mutation de la famille et de la parentalité.



Mots clés du rapport

Eveil culturel artistique, lien enfant parent (ECA-LEP) ; malnutrition culturelle ; offrir une culture du sensible, de l'esthétique, des mots dans un rôle de pacification sociale ; notions de filiation pour envisager les mutations de la famille et de la parentalité ; comprendre ce qu'est un parent aujourd'hui ; processus de construction et de développement de l'enfant ; regards croisés corpus théorique / corpus pratique ; politique des trois A Attendre, Accueillir, Accompagner ; l'éveil doit précéder l'éducation de l'enfant.



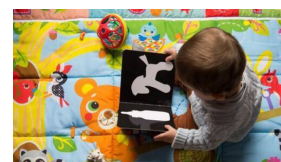
Documents en lien avec le rapport

sur : <http://www.culture.gouv.fr>

- [L'éveil culturel et artistique dans le lien parents enfants](#)



- [Texte cadre national pour l'accueil du jeune enfant](#)



- [Eveil artistique et culturel : Initiatives des professionnels de la culture et de la petite enfance dans les territoires](#)

- [Protocole d'accord pour l'éveil artistique et culturel de la petite enfance](#)
- [Liste conseillers DRAC Culture-Petite enfance](#)

Enzo VERRECCHIA
Chargé de Mission Petite Enfance
Caisse d'Allocations Familiales

ACTUALITÉ DU RÉSEAU



LES LOCALES

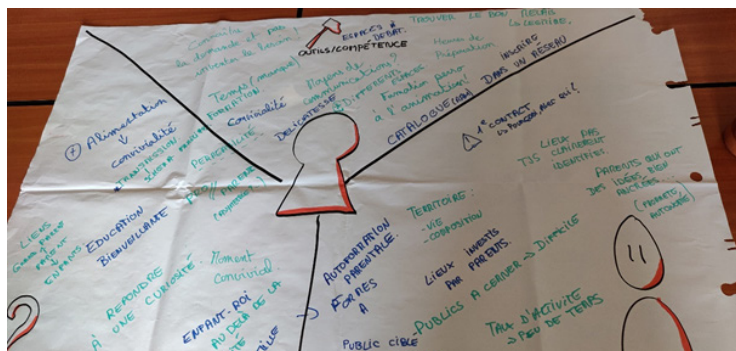
« Co-porter ensemble de nouvelles actions pour soutenir la parentalité »

La seconde moitié de cette année a fait place à une interrogation partagée par nombre de professionnels du Réseau, comment dépasser nos frontières institutionnelles pour apporter de nouvelles réponses aux parents nous côtoyant ?

Le second semestre nous a donc amenés à proposer des Locales à Bischheim, Illkirch Graffenstaden, Rosheim, Wissembourg et Saverne et se poursuivra le 16 décembre à Haguenau et en janvier dans le Sud du département à Sundhouse.

Nous avons souhaité introduire les échanges autour d'une boîte à idées alimentée par 3 questions :

- Quel **outil ou compétence** je peux mobiliser ou je souhaiterais mobiliser ?
- Quel **public** de parents nous n'arrivons pas ou souhaiterions toucher ?
- A quelle **thématique** je n'arrive pas à répondre ou j'aimerais répondre ?



Nous savons tous qu'il n'existe pas une parentalité homogène, que les parentalités évoluent avec le temps et que nos territoires, urbains, ruraux et semi ruraux en disent également long sur ce qui nous traverse et nous pousse à construire ensemble de nouvelles pistes.

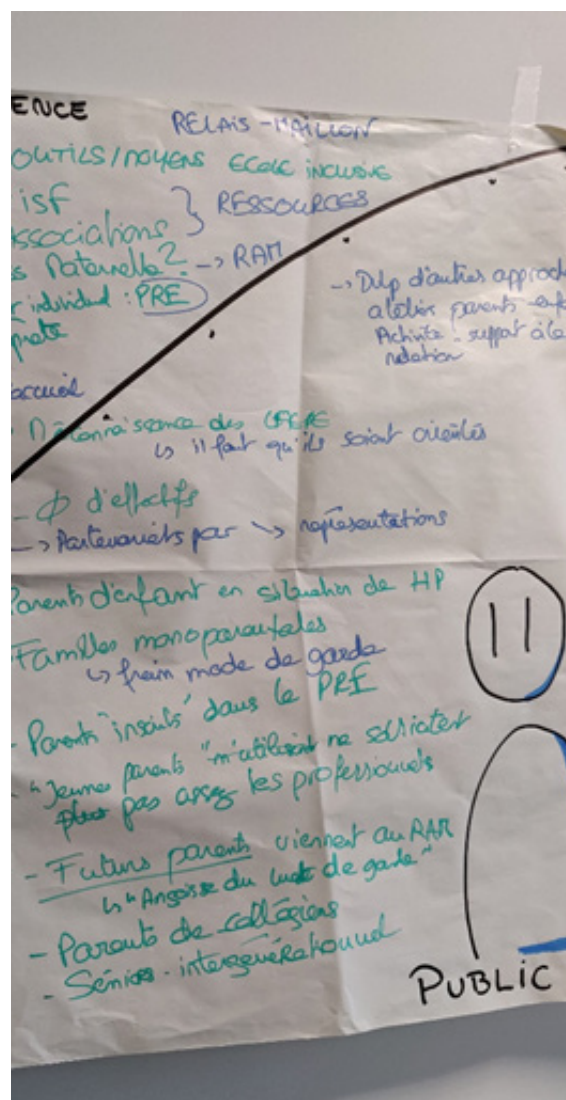
De quoi avons-nous besoin ? Qui nous interpelle et pour quels enjeux, sont des interrogations participant au même défi pour le Réseau et pour les acteurs. De nouveaux enjeux appellent de nouveaux outils et des questionnements neufs sur l'intergénérationnel, la place des grands parents ou le répit parental. Toutes ces questions s'illustrent différemment dans la plaine Savernoise que sur le bassin Illkirchois.

Ces différents temps ont rassemblé à chaque fois de 15 et jusqu'à 30 participants. Preuve s'il en est, du besoin de faire remonter et de co-construire ensemble.

De ces rencontres, trois grandes pistes se dégagent nettement :

- **Le besoin de se former mutuellement par l'intelligence collective** pour faire évoluer nos pratiques pour les parents. Il est moins question d'un expert reconnu nationally qui viendrait éclairer des enjeux, que laisser la place aux intervenants pour faire part de leur analyse de ces parentalités à la fois confrontées aux recompositions, à la précarité ou à leurs propres parents (un grand parent ne cesse pas d'être parent même lorsque ses enfants deviennent à leur tour parents...).

- **Savoir comment communiquer et vers qui communiquer.** Combien de fois avons-nous entendu ce questionnement lors d'une préparation d'actions ou lors de bilans où nous aurions pu constater chacun-e qu'il est compliqué de toucher les parents, les papas ou le grand public. Les usages numériques, longtemps considérés comme le territoire privilégié des adolescents, sont devenus également l'espace de communication des parents. Alors comment investir les réseaux sociaux à une juste place ? Comment ne pas creuser davantage le tout numérique et oublier la rencontre, la parole ?
- **Mutualiser et fédérer pour co-porter des projets** est enfin la troisième piste qui se dégage. La pluralité des financements et donc des institutions, collectivités qui s'interrogent et veulent prendre part au soutien à la parentalité est juste et légitime. Néanmoins il peut insécuriser bon nombre des acteurs et leur demande de comprendre avec qui et pour quels objectifs il agit. C'est pourquoi, l'idée de questionner la possibilité de mutualiser localement les réponses semble le rempart le plus fort à l'émiettement et à la concurrence qui épuise chacun.



L'année 2020 s'ouvre donc devant ces grandes pistes. Nous poursuivrons l'animation du Réseau pour fédérer, outiller, communiquer et partager les actions et événements innovants pour les familles.

Ce travail est continu et certes pas bien nouveaux mais soyons à l'image de Pénélope dans l'Odyssée. Tissons et dé Tissons l'ouvrage, car l'important n'est pas la tapisserie mais la rencontre.

Jérémie STUTZ,
Chargé de mission UdaF

LES MATINALES

Un cycle de Matinales sur la Robertsau

Juillet 2019, les services de la ville avec Mme Nicole Dreyer, adjointe au maire de Strasbourg en charge de la famille et de la petite enfance, nous ont sollicités pour penser avec eux, un parcours leur permettant de travailler sur le territoire de la Robertsau.

L'idée initiale était de favoriser les liens entre des acteurs associatifs et municipaux dans un quartier aux réalités multiples et aux questionnements touchant à la parentalité. Nous avons donc proposé avec le diagnostic des acteurs du territoire, un parcours de formation en deux temps.

Un premier temps avec **deux sessions de formation « les 3 Essentiels de l'accompagnement des parents »** qui permet aux participants d'aborder les questionnements touchant aux évolutions des parentalités, des discriminations afférentes et de la manière de communiquer pour mieux sensibiliser ou pour toucher le public. L'objectif est de démarrer ensemble sur le territoire, avec un même apport pour partager les questionnements et entamer un travail collectif.

Un second temps reposant sur des « **Matinales** ». Sur la même idée que celles proposées mensuellement par le Réseau des parents : c'est-à-dire un temps pour partager une pratique, un support, une approche innovante qui, par l'expérimentation, peut être repris par d'autres : des Matinales pour s'outiller. Ces temps sont proposés d'octobre 2019 à juin 2020 et aborderont les thématiques telles que les besoins du père, le lien famille-école, les notions d'égalité pour lutter contre les discriminations mais aussi la méthodologie pour monter des projets et repérer les bons partenaires.

Ce cycle veut donner les moyens aux acteurs de se saisir par eux-mêmes de ces questionnements, penser des projets collectifs coportés et les mener au bénéfice des familles sur la Robertsau. Enfin, à l'issue de ce cycle, le plus ambitieux et important est à venir : construire des projets pour les parents en y incluant la diversité de ce quartier.



Jérémie STUTZ,
Chargé de mission Udaf

AGENDA

Faites connaître les événements
que vous organisez à l'aide
d'un formulaire en ligne :

<http://www.reseaudesparents67.fr/fr/proposer-un-evenement.html>

Catalogue des intervenants
sur le site

www.reseaudesparents67.fr

<https://www.reseaudesparents67.fr/fr/les-matinales-du-reseau.html>

Catalogue des matinales
sur le site

www.reseaudesparents67.fr

<https://www.reseaudesparents67.fr/fr/les-matinales-du-reseau.html>



Pour être plus proche des parents, le Réseau a
maintenant sa page Facebook.

CONTACT

✉ animation@reseaudesparents67.fr

➡ www.reseaudesparents67.fr

Directrice de publication : Laura BITEAUD
UDAF Bas-Rhin - 19 rue du Fbg National
67067 STRASBOURG CEDEX

Dépôt légal :

Bibliothèque Nationale de France

Numéro de déclaration : 10000000288933